

**ACADEMIE DE BORDEAUX**

**ETABLISSEMENT Collège R.  
Barrière**

**SAUVETERRE DE GUYENNE**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2017/2018**

**Numéro de séance : 6**

**Date de convocation : 15/06/2018**

**Présidence de : M. COUPEAU**

**Quorum : 15**

**Nombre des présents : 17**

**Nombre d'absents excusés :**

**Procès Verbal**

Monsieur COUPEAU, Principal et Président ouvre la séance du conseil d'administration séance n°6 à 17h30.

Il y a 17 présents à l'ouverture, le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme Lafitte se porte volontaire pour être secrétaire de séance

**RUBRIQUE : I. Conseil d'administration**

1 – 1 Adoption du Procès-verbal du 5/04/2018

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

1 – 2 Ordre du jour :

- Adoption du PV du C.A. 5 avril 2018
- Charte des voyages / Dossier Voyages – Sorties
- D.B.M.
- Conventions
- Autorisation de recrutement ou renouvellement des contrats de droits Privés
- Subvention au F.S.E. et autorisation pour collège de percevoir des dons du F.S.E.
- Bilan des actions 2017 – 2018
- Projet d'Établissement 2017 – 2021 et actions 2018 – 2019
- Règlement intérieur (actualisation 2018)
- Organisation de la rentrée 2018
- Fermeture de l'établissement – congés d'été
- Questions diverses : 3
  - > Installation du savon dans les sanitaires
  - > Passage piéton dangereux sur le boulevard
  - > Situation des postes à la rentrée (contractuels)

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

## RUBRIQUE II. Domaine budgétaire

### 2 – 1. Charte des voyages / Dossiers voyage – sortie

Mr COUPEAU présente la Charte des voyages et le dossier Sorties-Voyages qui ont fait l'objet d'une étude plus approfondie en Commission Permanente. Les demandes de modifications de la CP ont été prises en compte et intégrées aux documents.

Le dossier Sorties-Voyages, surtout destinés aux enseignants est un outil fonctionnel. L'année prochaine sera l'occasion d'apprécier si cet outil facilite le travail collaboratif des personnels et s'il permet d'améliorer la qualité du suivi des sorties ou voyages.

La charte des voyages sera mise en ligne sur le site, le dossier sera disponible sur l'ENT ou en version papier auprès du service de l'intendance.

*Rq : certains regrettent que les documents n'aient pas été dupliqués pour le conseil. Le principal rappelle que les documents ont été adressés par courriel à tous les membres du CA, puis mis en ligne sur l'ENT pour les personnels du collège. En outre, il précise qu'il n'a pas été jugé utile de dupliquer ces documents qui avaient déjà été étudiés en CP. Nous ferons un effort à l'avenir pour mettre à disposition des membres du CA*

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

### 2 – 2. D.B.M. et crédits LOLF

a) Mme LAFITTE présente une DBM pour information au CA : ajustement suite au compte financier et ouverture de crédits pour des projets pédagogiques financés par la collectivité.

b) DBM pour prélèvements sur Fonds de roulement  
DBM d'un montant total de 27000€ (DBM jointe pour le détail)

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

c) DBM pour financer les travaux de remplacement du SSI (système sécurité incendie) d'un montant de 18000€. Cela correspond à l'avance de fonds demandés par le CD33 pour le règlement des travaux. Le CD33 remboursera par la suite la somme avancée.

Pour info : achats direct par le CD33 (non imputé sur le budget de l'établissement) : remplacement des tables et chaises au self, un jeu de chaises sera livré à la rentrée ; table de ping-pong pour aménager la cour.

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

d) Répartition des crédits LOLF pour un montant de 7000€  
(DBM jointe pour le détail)

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

### 2 – 3 Conventions :

a) Convention IME Lamothe Landerron : la convention présentée par l'IME ne répond pas, en l'état actuel, au cadre réglementaire en vigueur. Elle doit faire de l'objet d'une réécriture et sera présentée en CA à la rentrée. Ceci ne remet pas en question notre collaboration, particulièrement, la création d'une UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) dont le projet doit être finalisé et conforme à la réglementation ;

b) Mme LAFITTE présente la convention pour l'atelier « Musique Amplifiée » animé par notre assistant pédagogique, Mr GOUJON. Montant de la prestation annuelle : 720€  
Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention présentée :

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

c) Mme LAFITTE présente la convention du groupement de commandes (marché alimentaire) du Lycée Victor Louis de Talence. Adhésion pour bénéficier des services : 300€ de cotisation annuelle.

L'adhésion offre le double avantage d'un gain économique et d'une sécurisation alimentaire accrue (tests de produits par les cuisiniers des EPLE adhérents, rejet de certains produits,...)

Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention présentée :

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

d) Convention constitutive du marché du papier entre les établissements de la ZAP Sud Gironde. Pas d'adhésion puisque le gestionnaire du collège Paul Esquinance de La Réole prend en charge gracieusement les tâches requises pour la passation du marché.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention présentée :

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

e) Contrat de maintenance du téléphone : les incidents de la semaine dernière ont permis de mettre en évidence l'absence de contrat de maintenance du téléphone. Mme LAFITTE propose donc de signer un contrat de maintenance avec la société RECOM de Mérignac pour un coût annuel de 550€.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer ce contrat :

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

#### 2 – 4 Autorisation de recrutement ou renouvellement des contrats de droits Privés

Le chef d'établissement demande l'autorisation pour signer les nouveaux contrats CAE-PEC pour le recrutement d'AVS ou d'agent d'entretien dans le cas où nous aurions l'autorisation de recruter sous ce type de contrat.

Ceci permettrait, le cas échéant, de réduire les délais et d'éviter de perdre 1.5 ou 2 mois comme ce fut le cas en septembre 2017, suite au désistement d'AVS.

Prévisions de recrutement :

1 agent en CAE-PEC pur le ménage (20h)

1 AVS pour remplacer Melle DUPRAT Coralie (20h)

Renouvellement des contrats de Mme MAGNANI (20h CAE-CUI) et de Mme MALAMBIC (20h AVS-AESH) pour une durée de 1 an (sept 2018 à août 2019)

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

#### 2 – 5 Don au F.S.E. et autorisation au collège à percevoir des dons du F.S.E.

Les subventions vers les associations du collège (AS et FSE) ainsi que les dons du FSE (voyages et sorties scolaires par exemple) doivent faire l'objet d'une autorisation donnée par le CA.

Subventions aux associations :

Le CA autorise l'établissement à subventionner les associations du collège pour la réalisation de projets éducatifs et citoyens qu'ils mettent en œuvre pour les élèves. Ceci permettra de rembourser l'avance faite pour l'animation de la soirée intégration 6<sup>e</sup> à Blasimon en septembre dernier et pour les achats du CVC pour la fête du collège.

**VOTE** : POUR : 17    ABSTENTION : 0    CONTRE : 0

Dons du FSE :

Le CA autorise l'établissement à percevoir des dons de la part du FSE

**VOTE** : POUR : 17    ABSTENTION : 0    CONTRE : 0

## RUBRIQUE III. Domaine relatif de l'établissement

### 3 – 1 Bilan des actions 2017/2018

Mme GOUGEON, infirmière, présente le bilan d'activité de l'infirmerie.

Mme JAY présente le bilan du service vie scolaire.

Mr DAUCOUR présente le bilan d'activité du FSE. Il fait part de son inquiétude pour l'année prochaine car Mme ROBERT, trésorière FSE et lui-même, ont décidé de ne pas reconduire leur mandat. IL souhaite que les collègues volontaires puissent prendre le relais dans l'intérêt des élèves.

L'ensemble des actions mises en place en 2017-2018 sont répertoriées dans le projet d'établissement actualisé (voir paragraphe 3-2) et dans le tableau de bord présenté en CA. Un bilan plus exhaustif sera présenté au prochain CA dans le cadre du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique.

### 3 – 2 Projet d'Etablissement 2017/2021 et actions 2018/2019

Mr COUPEAU présente le nouveau projet d'établissement pour la période 2017-2021. Il remercie les personnels pour leur contribution individuelle et collective à la mise en œuvre de ce nouveau projet. Mme HACQUART et Mme JAY sont remerciées plus particulièrement pour leur contribution à la réécriture et à la mise en forme du document final d'environ 70 pages.

Le projet d'établissement intègre les objectifs du COT signé en avril 2017.

Ce document de référence pour toute la communauté éducative doit remplir la double fonction de communication et de pilotage.

La première partie du projet sera mise en ligne sur le site du collège pour communication aux familles. En revanche, les fiches actions ne feront pas l'objet d'une diffusion externe. Utiles pour le pilotage, elles seront à la disposition des personnels et des membres élus des différentes instances de l'établissement.

Le tableau de bord annuel qui complète le projet, présente la synthèse de l'ensemble des actions mises en place en 2017-2018 et de celles programmées pour 2018-2019.

Le CA valide le projet d'établissement et donne son accord pour la mise en place des actions présentées dans le tableau de bord 2018-2019.

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

#### Organisation de voyages pour l'année 2018-2019 :

Sont programmés pour 2018-2019, deux voyages : poursuite de l'échange à Sottrum (en collaboration avec le collège de Monségur et mise en place d'un voyage linguistique en Angleterre (Londres) pour les classes du niveau 5<sup>ème</sup>.

Programmée en 2019, les budgets seront intégrés au budget 2019 et feront l'objet d'un vote en CA au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018-2019 (présentation budget à l'équilibre et vote du montant de la participation des familles)

Le CA donne son accord de principe pour l'organisation de ces deux voyages :

**VOTE** : POUR : 17 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

### Séjour intégration 6° en septembre 2018 :

Le montant de la participation des familles est fixé à 14€ (3 jours et 2 nuits les 19/20 et 21 septembre 2018). Une incertitude pèse sur le nombre de participants (en hausse par rapport au devis). Toutefois, le coût supplémentaire ne saurait être supporté par les familles et le collège le prendra à sa charge.

Le CA vote le montant de la participation des familles à 14€ :

**VOTE** : POUR : 17    ABSTENTION : 0    CONTRE : 0

### 3 – 3 Règlement intérieur (actualisation 2018)

Mme JAY présente le nouveau règlement intérieur actualisé et allégé. Pas de remarques lors de la commission permanente, excepté l'ajout de la mention « Compliments » pour les récompenses à accorder aux élèves.

Vote pour la version actualisée applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

**VOTE** : POUR : 17    ABSTENTION : 0    CONTRE : 0

### 3 – 4 Organisation de la rentrée 2018

Mr COUPEAU informe le CA qu'une circulaire de rentrée (voir doc joint) a été mise en ligne sur le site du collège. Les parents disposant d'une adresse électronique ont reçu une alerte mail avec les liens vers la circulaire ou les listes des fournitures mises en ligne elles-aussi par notre webmaster.

#### Point sur les effectifs :

Nous constatons à l'issue de l'affectation en 6° (fin juin) et des réinscriptions une « poussée » de nos effectifs dont il convient de se satisfaire.

Au dernier pointage (évolution quotidienne des effectifs) les effectifs sont :

134 élèves en 6° (111 en 6° G + 6 en 6° ULIS + 17 en 6° SEGPA) soit effectif 28-29 par classe

97 élèves en 5° (78 en 5° G + 2 en 5° ULIS + 17 en 5° SEGPA) soit effectif 26-27 par classe

105 élèves en 4° (86 en 4° G + 2 en 4° ULIS + 17 en 4° SEGPA) soit effectif de 29-30 élèves

86 élèves en 3° (63 en 3° G + 6 en 3° ULIS + 17 en 3° SEGPA) soit effectif de 23 élèves

Les parents et les enseignants expriment leur inquiétude face aux effectifs importants des classes de 6° et de 4°. Ils craignent que les classes chargées ne permettent pas d'assurer un accompagnement des élèves pour résoudre les difficultés que rencontrent une grande majorité des élèves à l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

Mr COUPEAU précise qu'il renseigne régulièrement les effectifs dans l'application ECOLIA et qu'il a sollicité la création d'une division supplémentaire en 6° et/ou en 4°. Une réponse à cette demande devrait être donnée avant le 13 juillet.

### 3 – 5 Fermeture de l'établissement – congés d'été

Pour information, l'établissement sera fermé pour les congés d'été du vendredi 13 juillet 2018 au dimanche 26 août 2018.

Les notes de sorties et de rentrée précisent les conditions d'accueil du public et les horaires d'ouverture pour les semaines « administratives ».

## RUBRIQUE V. Questions diverses

### Question 1 :

*Où en est l'étude pour l'installation de savon dans les sanitaires ?*

Mme LAFITTE précise que la commande a été passée, livrée et que l'installation sera effective à la rentrée de septembre 2018.

### Question 2 :

*Le passage piéton qui traverse le boulevard est toujours aussi dangereux, quelles solutions apporter avant l'aménagement du carrefour ?*

Mr COUPEAU s'engage à rédiger un courrier à Mr le Maire de Sauveterre pour l'alerter sur les risques encourus par nos élèves sur le trajet domicile collège. Il reste étonné de ne pas avoir été informé plus tôt de ce problème qui semble récurrent.

### Question 3 :

*Sachant que de nombreuses heures de cours sont assurées par des contractuels, est-ce que les postes associés à ces heures seront pourvus à la rentrée par des titulaires et si ce n'est pas le cas, dans quelles conditions ces heures seront assurées et par qui ?*

Mr COUPEAU se montre pour le moins étonné de la formulation de la question.

En réponse à la question, le principal signale que tous les postes mis au mouvement 2018 ont été pourvus.

A l'heure où nous parlons, tous les enseignements seront assurés par des professeurs titulaires :

Lettres classiques : arrivée de Mme LEWINER

Technologie : Arrivée de Mr LEGRAND

Biotechnologies (SEGPA): Arrivée de Mme SARTRE

SVT : BMP prévu pour 16.5h. Demande faite à la DPE de maintenir Mme SISTERON (TZR) à l'année

Anglais : Mme MAZURQUE doit assurer le complément de service de 6h (affectation principale à Branne)

M. Le Principal remercie l'ensemble des membres et clôt la séance à 20h...